

Le taillis de châtaigner gestion des espaces boisés



Taillis très prometteur

Le châtaignier est par excellence l'essence des taillis des Mauges, il recouvre plus du tiers des surfaces (1510 ha sur 4290 ha). L'impact paysager est d'autant plus fort que les boisements du territoire sont faibles (5%). La conduite en taillis autrefois pratiquée principalement pour l'approvisionnement en piquets (vigne, élevage) et quelques gros pieds pour la charpente, se perpétue aujourd'hui encore pour la production de bois de chauffage et de piquets (élevage, arboriculture, viticulture). Cependant, la gestion des taillis se fait souvent par à-coups (selon la demande ou le besoin) et par coupes rases. Ce mode de gestion, annule pour une part des taillis toutes valorisations plus fructueuses. Toutefois pour ceux-ci, il est possible d'améliorer sensiblement leur valeur marchande par un changement de pratiques, tout en renforçant leurs autres fonctions ; paysagère, cynégétique, récréative, biologique .

Une gestion douce par la récolte sélective

La récolte sélective permet de faire grossir les arbres qui disposent d'un potentiel de qualité de bois d'œuvre. Ainsi, tout en récoltant des perches (tous les 4 à 5 ans) pour une production de piquets ou de bois de chauffage, un certain nombre de pieds sont maintenus. De cette façon, le taillis garde son aspect boisé tant apprécié par les nombreux utilisateurs. Puis, les éclaircies à venir fourniront du bois destiné au poteaux, parquet, bardage, lambris...

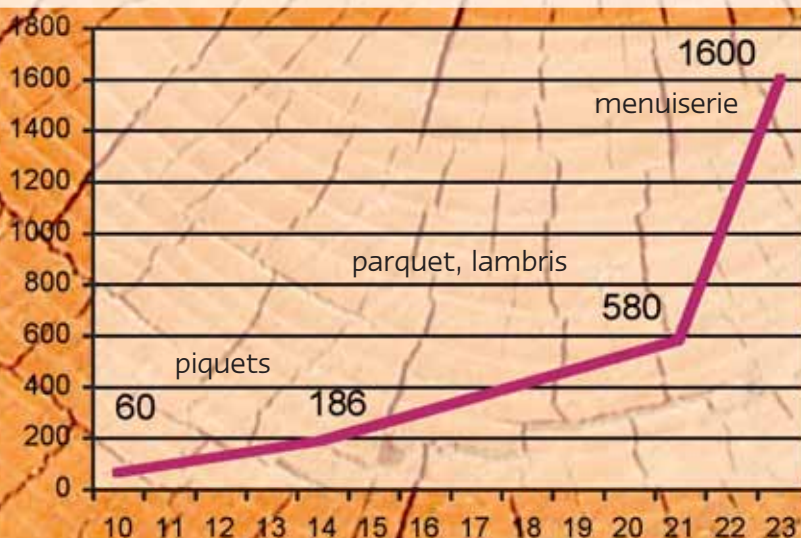


Taillis en gestion douce



Taillis après coupe rase

Valeur du châtaignier en 2006 (en € / 100 pieds)



diamètre en cm à 1,30 du sol

La valeur marchande est indiquée sur pied, l'abattage et le débardage sont donc à la charge de l'acheteur.

L'accroissement moyen d'un taillis de châtaignier éclairci est d'environ 1cm de diamètre par an.

La sylviculture sélective, en pratique

Pour obtenir cette valorisation du taillis de châtaignier, trois étapes sont nécessaires :

1° Le diagnostic : Il permet d'évaluer le potentiel du taillis, sa capacité de réaction à l'éclaircie et la qualité du bois à partir de plusieurs indicateurs ; rectitude, brillance et rugosité de l'écorce, hauteur d'ensouchement, état sanitaire... Il nécessite des connaissances préalables pour le réaliser.

2° La sélection : Elle est réalisée à partir d'un repérage des arbres d'avenir. Une éclaircie réussie devra ; favoriser le développement des houppiers (cimes) des arbres d'avenir et maintenir la végétation du sous-étage pour en éviter l'apparition de gourmands (jeunes rameaux sur le tronc).

3° L'exploitation : Elle permet de récolter du bois tout en préservant le potentiel des arbres d'avenir (couper le plus ras du sol, élaguer les arbres d'avenir selon leur branchaison...).



Écorce brillante



Ensouchement souterrain

La gestion des taillis ; idées reçues, risques et solutions

Pour beaucoup, l'entretien des bois se résume à l'idée de couper le bois mort ou les petits pieds de sous bois. En réalité, cela n'améliore pas les conditions de développement des plus gros et on assiste à un vieillissement du taillis, à une augmentation des dégâts sur les arbres et un appauvrissement de la biodiversité, facteur d'équilibre de la forêt.

Il est plutôt nécessaire d'intervenir en coupant parmi les pieds dominants d'une manière dosée et régulière. Ainsi, on garde sur pied un grand nombre de sujets qui ne favorisent pas l'exploitation des autres. Il est donc nécessaire au préalable d'avoir un réseau de chemins appelés cloisonnement d'exploitations suffisamment denses.

Comparatif pour le même taillis entre les deux gestions sur 30 ans

	Par coupes rases	En récoltes sélectives
piquets	+ + + +	+ +
Bois de feux	+ + + +	+ +
Grumettes (bille de bois d'œuvre)	0	+ +
Rapport financier	+	+ + +
biodiversité	pauvre	Importante
Paysage	+	+ + + +

Pour tout diagnostic de votre taillis :

Mission Bocage

Maison de Pays - 49600 Beaupréau

tel: 02 41 71 77 50

E-mail : mission-bocage@pays-des-mauges.com

Site internet : www.missionbocage.com

Lettre d'information de la CRAPE / CAPPE 49 du
Pays des Mauges - Juillet 2006

